



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 07 septembre 2023 à 20 heures 30 minutes  
Mairie d'Aignan

### Présents :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

### Procuration(s) :

Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, M. LAGARDE Michel donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe, Mme PESQUIDOUX Valérie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à M. PÉRÈS Gérard

### Absent(s) :

### Excusé(s) :

Mme DALY Géraldine, M. LAGARDE Michel, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme TOUJA Noémie

Secrétaire de séance : M. DARBAS Jean-Yves

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, et rappelle l'ordre du jour.

- **En présence de Mr Gillet - Présentation du projet de Boulangerie**
  - **Acquisition de l'Encantada**
  - **Coupes de bois - Parcelles 15 et 2**
    - **Délivrance de bois de chauffage**
      - **Divers devis**
    - **Création d'un foyer des jeunes**
    - **Recherche d'un nouveau dentiste**
      - **Questions diverses**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques à ajouter au PV du Conseil Municipal du 07 Août.

Mr Barnadas indique que dans les questions diverses, son propos était de remonter et non rajouter les plaques.

### **1 - Présentation du projet de Boulangerie**

En présence de Mr Gillet - Présentation du projet de boulangerie

Mr Gillet se présente au Conseil Municipal.

Les débats sont ouverts.

Un dialogue porte sur le bail, les tournées ainsi que la temporalité.

### **2 - Acquisition de l'encantada**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la propriété immobilière, AB 332, située 17, place du Colonel Parisot pour 40 000€ net vendeur soit 45 000 € frais d'agence inclus, hors frais notariés.

Mr Barnadas souhaite que le vote soit scindé en deux, d'abord l'achat de l'Encantada et ensuite un second vote pour autoriser le lancement du Marché de Maîtrise d' Oeuvre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- **d'établir** une offre d'achat au prix de 40 000 € net vendeur soit 45 000 € Frais d'agence inclus;
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer l'offre d'achat;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximums auprès de l'Etat, d'autres collectivités territoriales ou établissements publics ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec l'affaire citée en objet;
- **de charger** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Mr Barnadas souhaite qu'il soit mentionné au procès-verbal de séance que son abstention est dûe au non-respect de sa demande de scinder le vote en deux.

### 3 - Approbation de la convention de vente et exploitation groupées

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire au sujet du projet de commercialisation en vente et exploitation groupée;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

#### DECIDE:

- **D'EXPLOITER** une partie des parcelles 15 et 2 et d'en commercialiser les produits en tant que bois façonnés;
- **DE DEMANDER** à L'ONF de pouvoir bénéficier conformément aux articles L214-7 et L214-8 du code forestier, de la formule "vente et exploitation groupée des bois", qui permet à la commune d'éviter de faire l'avance des frais d'exploitation des bois.  
L'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bords de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion (1% du montant des ventes en contrat d'approvisionnement)  
Le bois de chauffage sera délivré à la Commune.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer la convention organisant l'intervention de l'ONF en vue d'exploitation et vente groupées des bois ainsi que ses potentiels avenants.
- **D'AUTORISER** la mise à disposition de ce bois aux Aignonais.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

#### Affouage:

Lecture de Mr le Maire du Règlement/Charte de l'affouage proposé par le Comité Technique Forêt.

Frais de débardage 28,00€ TTC

Transport + TVA: 5,50€ TTC

Frais de gestion: 2,50€

Prix TTC livré: 36,00 € TTC livré le stère

Mme Chantal Sarniguet remercie l'association des Racines de Naoucrots pour leur investissement.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de la charte d'affouage qui est adoptée à l'unanimité.

### 4 - Divers devis - Traceur stade

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis pour le remplacement du traceur du stade :

#### - JARDILAND SOUMO

Pulvérisateur de traçage Green Elec 20L Occasion----- 557,50 € HT

-----669,00 € TTC

Pulvérisateur de traçage Green Elec 20L Neuf-----1 249,17 € HT

-----1 499,00 € TTC

## **- SPONSPORT**

Brouette de traçage peinture----- 582,50 € HT  
----- 699,00 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

- De valider le devis de Sponsport pour un montant de 582,50 € HT soit 699,00 € TTC.
- D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense sera inscrite à l'article 60632 du budget fonctionnement 2023 de la Commune.  
Mr Grégory GARCIA ne prend pas part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)  
N'a pas pris part au vote : 1

## **5 - Divers devis - Remplacement de la chaudière au presbytère**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de Mr Mikaël Garcia pour le remplacement de la chaudière au Presbytère- logement du Rez-de-Chaussée :

### **- CHAUDIERE A CONDENSATION, EVACUATION DES FUMÉES EN BOISSEAU AVEC TERMINAL SUR BOISSEAU ETANCHE**

----- 5 110,60 € HT  
----- 6 132,72 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

- De valider le devis de Mikaël Garcia pour un montant de 5 110,60 € HT, soit 6 132,72 € TTC .
- D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense sera inscrite à l'article 2135 du budget investissement 2023 de la Commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **6 - Création d'un foyer de jeunes**

Mr le Maire et sa première adjointe indiquent avoir rencontré à deux reprises des jeunes pour remonter un comité des fêtes.

Ces jeunes ont l'ambition d'organiser 3 ou 4 journées festives par an, de redynamiser la fête locale.

Ce groupe à exprimé le besoin d'un local avec un accès à internet.

Mr Mathieu BARNADAS indique que la salle des commissions est à disposition à la Mairie.

L'assemblée constitutive se déroulera mi-septembre.

Mr le Maire demande comment le Conseil Municipal se positionne? Est-ce que la municipalité est prête à les aider financièrement?

Les débats sont ouverts.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

### **DECIDE:**

- D'aider financièrement cette future association.

Mr Grégory GARCIA ne prend pas part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)  
N'a pas pris part au vote : 1

## **7 - Recherche d'un nouveau dentiste**

Mr le Maire indique que, suite au départ prochain de la dentiste, la commune pourrait faire appel à un chasseur de tête.

Il y a un premier contact pour un montant de 13 600,00€ HT soit 16 320,00€ TTC

Les conditions sont le paiement de 30% à la signature de la convention, ensuite 40% une fois le dentiste installé et les derniers 30% à la fin de la mission.

Il y a un engagement de résultat.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable au principe de faire appel à un chasseur de tête? Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, est favorable pour contacter un chasseur de tête afin de trouver 1 ou éventuellement 2 dentistes.

## 8 - Questions diverses

-Mr Mathieu BARNADAS demande où en est le PLUi. Mme Chantal SARNIGUET indique qu'il est dans les mains de Mr DUPUY. Il sera acté en Conseil Communautaire du 09 Octobre 2023 et ensuite le Prefet prendra l'arrêté.

Mr Mathieu BARNADAS demande si la loi du 20 Juillet 2023 a été prise en compte? Réponse est faite que cela n'a pas été discuté.

-Mr Michel CHANUT évoque la Commission Commerce Economie. Il indique qu'il ne s'est pas retrouvé dans la réponse faite à Mr Fort. Mr le Maire lui indique que la réponse faite a été lue et validée en fin de réunion par l'ensemble des présents.

-Mr Mathieu BARNADAS demande où en sont les traçages devant les habitations de la RD20? Réponse est faite que la SLA va être relancée.

-Mr Patrick LETELLIER demande où en est le projet de Gendarmerie?  
Réponse est faite que le dossier est à l'étude de la Région.

-Mr Michel AURENSAN évoque le dernier coup de vent. Des arbres sont tombés dans les chemins. Qu'est ce qu'il va être fait?  
Réponse est faite que les chemins de randonnées ont été dégagés, mais pas les bois.

-Mr le Maire évoque l'état du Pont du Cul de Moulin entre Aignan et Bouzon-Gellenave. Il se dégrade. Les élus des deux communes s'en occupent.

-Mr le Maire indique que nous sommes toujours dans l'attente de réponses des propriétaires des chemins de Guilhemblanc et de l'impasse du Soulan pour lancer les démarches. Ils vont être relancé.

-Mme Chantal SARNIGUET indique que le Conseil Départemental a donné un avis favorable pour l'achat du terrain à côté des fléchettes pour la somme de 9 000,00€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Fait à AIGNAN  
Le Maire,

Jean-Yves DARBAS.

Gérard PÉRÈS.